

TROUSSE D'INFORMATIONS

Événement préparatoire de routines – Programme Provincial

Présenté par :



01

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dates	24-25 janvier 2026
Lieu et adresse	Complexe aquatique Desjardins 2205 chemin Sainte-Marie Mascouche, QC, J7L 1A6 GOOGLE MAPS
Personne-ressource NAQ	<u>Maeiva Huynh-Lepage</u> , Coordonnatrice aux événements
Communications	Toutes les informations se trouveront sur la page de l'événement du site internet de NAQ.
Dropbox	Suite aux inscriptions, chaque club participant à l'événement recevra par courriel un lien pour un dossier Dropbox personnalisé où seront déposés les différents fichiers demandés.
Contenu	Événement de routines individuelles seulement. <u>Programmes visés</u> Provincial 9-10 ans, 11-12 ans, Jeunesse et Junior <u>Épreuves offertes</u> 9-10 ans : Duo, duo mixte, trio 11-12 ans : Solo, duo, duo mixte Jeunesse : Solo, duo, duo mixte Junior : Solo technique et libre, duo technique et libre, duo mixte technique et libre
Règlementation	Les <u>règlementations provinciales</u> sont appliquées.
Récompenses	Il n'y a aucune récompense remise à cet événement. Les résultats seront transmis aux entraîneur-es par courriel à des fins de développement.
Officiel-les	Chaque club doit fournir un-e officiel-le certifié-e selon la réglementation en vigueur (manuel des règlements 4.5.1). Voir le formulaire d'inscriptions à cet effet sur la page de l'événement. Les officiel-les pratiquant-es doivent annoncer leur intérêt à Maeiva Huynh-Lepage par courriel au plus tard le 18 décembre 2025.
Entraîneur-es	Les entraîneur-es admissibles lors de cet événement doivent détenir la formation requise selon le tableau des formations indiqué dans la Politique de formation et certification des entraîneur-es en vigueur (minimalement compétition-introduction modules 1 à 8). Ils/elles doivent être affilié-es au sein de NAQ (et détenir tous les prérequis en règle et valides). Les entraîneur-es doivent être dûment indiqué-es dans le formulaire d'inscriptions afin d'avoir accès à l'événement.

02 LOGISTIQUE

Il y aura des périodes de commentaires donnés par les contrôleurs techniques à la suite de chaque bloc d'épreuves.

03 INSCRIPTIONS ET FRAIS

Date limite des inscriptions	Dimanche 23 novembre 2025.
Mode d'inscription	Via RAMP. Ouverture des inscriptions : 3 novembre 2025.
Frais d'inscriptions	Les coûts d'inscriptions sont ceux indiqués dans la <u>Politique relative aux revenus</u> de Natation Artistique Québec. Frais d'athlètes.....30\$ par athlète Frais de club.....75\$ Solo.....50\$ par entrée Duo / Duo mixte.....60\$ par entrée La facturation sera émise à la suite de la tenue de l'événement.
Forfaits et substitués	Après la période de validation des inscriptions, les forfaits (scratches) devront être soumis par courriel à Maeiva Huynh-Lepage. Après la parution des ordres de passage, les forfaits (scratches) devront être indiqués le matin de l'événement à la table des arbitres. Les substitués pourront être indiqués soit à l'inscription, soit sur une feuille à compléter à la table des arbitres pendant l'événement.
Remboursements	Les frais d'inscription des athlètes aux compétitions sont non remboursables et non transférables. Seulement, les frais d'épreuves seront crédités, avec billet médical à l'appui.
Inscriptions tardives	Après la date limite, les demandes de modification doivent obligatoirement être transmises par courriel à <u>Maeiva Huynh-Lepage</u> , et seront assujetties à des pénalités de retard.

04 FICHIERS MUSICAUX

Date limite de transmission	14 janvier 2026. Des frais supplémentaires seront appliqués pour toute musique transmise en retard.
Mode de transmission	Dossier Dropbox (voir les détails à ce sujet dans la première section de ce document).
Format et nomenclature	Selon l'annexe 4 du <u>manual des règlements de NAO</u> .

05 CARTES DE DÉCLARATION

Date limite de transmission	Les cartes de toutes les épreuves devront être complètement téléchargées avant le 14 janvier 2026. Prendre note que nous ne relancerons pas les clubs concernant l'envoi de leurs cartes. Les cartes de déclaration seront importées dans le système de pointage et considérées comme définitives le 15 janvier 2026. Des frais supplémentaires seront appliqués pour tout fichier transmis en retard
Format	Les cartes de déclaration doivent être produites avec le système ISS .
Mode de transmission	Dossier Dropbox (voir les détails à ce sujet dans la première section de ce document).
Nomenclature	Selon l'annexe 4 du <u>manuel des règlements de NAO</u> .

06 ÉCHÉANCIER

3 NOVEMBRE 2025	OUVERTURE DES INSCRIPTIONS
23 NOVEMBRE 2025	DATE LIMITE D'INSCRIPTION
23 NOVEMBRE 2025	DATE LIMITE POUR SOUMETTRE LE NOM DE L'OFFICIEL·LE POUR VOTRE CLUB
24 AU 27 NOVEMBRE 2025	PÉRIODE DE VALIDATION DES INSCRIPTIONS
14 JANVIER 2026	TRANSMISSION DES MUSIQUES ET DES CARTES DE DÉCLARATION

07

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

La piscine de compétition est un bassin de 25m X 22m, 8 couloirs
Aucuns souliers dans les vestiaires Douche obligatoire Aucun spectateur sur le bord de la piscine Aucune nudité dans les vestiaires Aucune gomme permise Aucune bouteille d'eau/contenant en vitre permise Tout déchet doit être jeté dans les poubelles
Un vestiaire (familial) sera attitré pour la gélatine, aucune gélatine dans les autres vestiaires.
Une cantine sera disponible sur place.
Estrades d'une capacité de 224 places.
Stationnement : GRATUIT au centre aquatique
Hôtels suggérés : Hôtel Impéria : 2935 boulevard de la Pinière Motel Mascouche : 2905 chemin Gascon Super 8 : 1155 Yves-Blais, Terrebonne (17 km de la piscine)

Au plaisir de vous y voir !